

LuxTrust choisit son partenaire pour la mise en place de la «Public Key Infrastructure»

L'e-signature bientôt en ligne

Ca y est: la «Public Key Infrastructure» luxembourgeoise peut enfin décoller. Hier matin, LuxTrust S.A., la société constituée en novembre dernier pour assurer la mise en place et l'exploitation d'une infrastructure à clé publique commune nécessaire pour sécuriser le commerce électronique, l'administration électronique et le transfert de données confidentielles a signé un accord avec le consortium U-Trust (Cetrel, Clearstream, Hitec et eBRC) qui mettra maintenant en place la technologie de pointe requise pour la sécurisation des signatures électroniques.

Accélérer l'échange de documents en toute sécurité

LuxTrust pourra donc bientôt commencer à délivrer les certificats de signature électronique qui permettront à un utilisateur d'identifier sans faute l'auteur d'un document et de vérifier l'authenticité de ce dernier. Le certificat est unique, personnel et infalsifiable grâce à un cryptage élaboré. Inutile de préciser que cette technologie permet de renforcer substantiellement la sécurité des transactions électroniques et d'accélérer les procédures, notamment administratives. Plus besoin à l'avenir d'imprimer des formulaires, de les remplir à la main pour les renvoyer ensuite à une administration. Selon le Ministre Claude Wiseler, en charge de la réforme administrative, les utilisateurs pourraient même bientôt consulter leurs dossiers en ligne. «Nous évoluons vers un autre standard dans les relations électroniques avec le citoyen», s'est réjoui le Ministre lors d'une conférence de presse hier.

Le Ministre de l'Economie, Jeannot Krecké, a qualifié la PKI de grand pas en avant pour l'économie luxembourgeoise et pour la confiance du consommateur dans l'e-commerce, l'e-banking et l'eGovernment. Pour Krecké, il s'agit d'un important élément pour renforcer la compétitivité



Les membres du Conseil d'Administration de LuxTrust ainsi que les deux Ministres concernés lors de la présentation de l'accord avec U-Trust hier après midi à la Chambre de Commerce

Photo: F. Aussems

du Luxembourg en tant que site pour des entreprises eCommerce. «Nous ne pouvons pas jouer éternellement sur le taux favorable de TVA pour attirer de telles entreprises», a expliqué le Ministre qui s'est souvenu avoir mis la pression pour la PKI en tant que député LSAP dans l'opposition.

En effet, l'idée de créer une infrastructure à clé publique remonte à la fin des années 1990. Depuis la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique, le besoin s'est naturellement fait plus urgent, la PKI matérialisant en fait les dispositions de cette loi. Dans ce contexte, le prédécesseur de Krecké, Henri Grethen (DP) n'avait pas ménagé les efforts et veillé à la constitution, début 2003, du Groupement d'Intérêt Economique LuxTrust entre le Ministère de l'Economie et plusieurs banques en vue de la mise en place d'une PKI. Ces partenaires privés - la BCEE, Dexia, Fortis, Banque Raiffeisen, Nomura Bank, HVB Luxembourg, rejoins entre temps par l'Entreprise des P&T, la Bourse de Luxembourg, la SNCH, la SNCT et les Chambres des Métiers et du Commerce - se retrouvent à présent dans l'actionnariat de LuxTrust S.A., dont le capital social de 4 millions d'euros est porté

pour les deux tiers par l'Etat et la SN-CI.

Première application: le passeport biométrique

L'accord avec U-Trust, conglomerat retenu parmi une trentaine de participants à la soumission publique du 27 juin dernier relative à la mise en place d'une PKI devrait se concrétiser assez rapidement selon le président de LuxTrust, Serge Allegrezza, haut fonctionnaire du Ministère de l'Economie et directeur du Statec. D'abord au niveau de la protection des passeports biométriques que le Luxembourg compte introduire encore cette année. Ensuite aux niveaux des applications «B to B», donc inter-entreprises. La certification des sites Web devrait pouvoir être délivrée dès novembre de cette année. Les banques sont évidemment les premières concernées: priorité sera ainsi accordée notamment à l'intégration de la certification LuxTrust dans la nouvelle version de la plateforme interbancaire Multiline. Frank Rockenbrod, le vice-président du conseil d'administration de LuxTrust, a souligné la chance que la nouvelle PKI offre à la place financiè-

re, les certificats de signature électronique étant en plus reconnus au niveau international.

Plutôt «smart card» ou plutôt «token»?

Après cette première phase, l'intégration de LuxTrust dans d'autres interfaces bancaires, notamment vers le citoyen, se fera en fonction des plus values possibles avec les différentes applications d'eGovernment. La signature électronique particulière se matérialisera - probablement à partir de la mi-2007 - sous plusieurs formes: par exemple sur la puce d'une «smart card», ou alors sous forme d'un «token», sorte de port-clé électronique générant un code. Le téléphone portable pourra servir de même façon (envoi du code via SMS). Ces «clés» auront un prix, de même que les certificats. Les responsables de LuxTrust ont choisi hier de ne pas encore s'avancer sur un montant. Quant à l'investissement en matériel, en locaux et en travail, il se chifferrait à l'équivalent du capital social de LuxTrust, soit 4 millions d'euros, à en croire Serge Allegrezza.